



BULLETIN D'INFORMATIONS No 14 – DECEMBRE 2020

Mouvement de la population – année 2020



Population au 30.11.2020

1'212 habitants

Arrivées dans la commune

117 habitants

Un souhait de cordiale bienvenue est adressé aux nouveaux citoyens établis dans notre commune.

Départs de la commune

75 habitants

Naissances

11 enfants



Sincères félicitations à l'occasion de la naissance de bébé ; nous souhaitons à toute la famille une vie remplie de soleil, de bonheur et de sourires.



Nous exprimons notre profonde sympathie à toutes les familles éprouvées par la perte d'un être cher et nos chaleureuses pensées vous accompagnent.



INFORMATIONS

Assemblée communale du 21 décembre 2020

Augmentation du taux de la contribution immobilière de 0.5‰

Le taux appliqué actuellement est de 1,5‰ prélevé sur la base de la valeur fiscale des immeubles sis sur le territoire communal.

Le Conseil communal propose cette hausse fiscale de 0.5‰, soit de porter le taux à 2.00‰ dès 2021. Cette recette supplémentaire de CHF 85'000.00 est nécessaire pour permettre de faire face principalement aux coûts liés à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'augmentation croissante des frais d'entretien des routes et de l'éclairage public. De plus, la commune devra faire appel à un prestataire spécialiste communal en défense incendie (selon la loi Ecalex) ainsi qu'aux services ponctuels d'un bureau ou d'une personne pour le traitement des dossiers de constructions et d'équipements, en collaboration avec les communes voisines.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre des réflexions portées par le Conseil communal afin de trouver des recettes supplémentaires, sollicitées lors de l'assemblée communale de présentation des comptes de l'exercice 2019.

Nouveau règlement du port de batellerie – renouvellement de la concession du port

Le dossier de demande de renouvellement de la concession du port, constitué selon un cahier des charges exigeant établi et communiqué en juillet 2020 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a été transmis très récemment aux Services concernés de l'Etat de Fribourg qui en font l'analyse. Ce cahier des charges comprend, entre autre, l'élaboration d'un nouveau règlement du port de batellerie que le Conseil communal soumet à l'assemblée communale.

Le dossier de demande de renouvellement de la concession du port fera l'objet d'une mise à l'enquête publique dans le premier trimestre 2021.

Le bail relatif à cette concession a pris fin en décembre 2017. Une prolongation provisoire de la concession actuelle a été fixée au minimum jusqu'au 31 décembre 2020 et au maximum jusqu'à droit connu sur la procédure de renouvellement. La reconduction du droit distinct et permanent (DDP) suivra celle réservée à la concession.

Les tarifs de location qui seront appliqués par l'Etat de Fribourg ne sont, pour l'heure, pas encore fixés définitivement. Cependant, une augmentation substantielle des locations du plan d'eau et du DDP est estimée, selon un calcul basé sur les récentes mesures et une nouvelle définition des secteurs réalisées par un bureau de géomètre mandaté par l'Autorité cantonale. Ces charges supplémentaires seront répercutées sur le tarif de location des places d'amarrage.

Projet de rehaussement de l'ancien terrain de foot

Ce projet est traité en collaboration avec le Service des forêts et de la nature, en parallèle du dossier de renouvellement de la concession du port.

Ce terrain gorgé d'eau sert à l'entreposage des remorques. Ainsi, pour faciliter le stationnement et la manutention, le Conseil communal projette ce remblaiement avec le sable issu du curage dans le port. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

En octobre 2020, le Tribunal fédéral a confirmé la décision du Tribunal cantonal, ce qui signifie que le PAL de notre commune devra être finalisé en conformité avec le nouveau Plan directeur Cantonal qui a été définitivement approuvé en août 2020. Cette décision est lourde de conséquences pour notre commune, les travaux de révision ayant été entrepris dans le respect de l'ancien Plan directeur Cantonal comme exigé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le Conseil communal est dès lors dans l'attente de la décision de la DAEC, concernant l'examen final du PAL, avant de reprendre les travaux sur une nouvelle mouture qui devra respecter le nouveau droit plus restrictif en matière de zone à construire.

Déchets - Assujettissement à la TVA

Comme annoncé lors de l'assemblée communale de septembre, ce chapitre est soumis à la TVA de manière rétroactive. En conséquence, la TVA a été perçue sur la taxe annuelle des déchets dès cette année et le montant de la taxe au poids s'élèvera à 0.35 ct/kg dès le 1^{er} janvier 2021.



A toutes et tous, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, nos meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2021.